



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-06 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 9, RUE DUBÉ ET N° 2020-03 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 60, RUE NOTRE-DAME SUD

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 17 août 2020 à 14 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, le conseil municipal rendra une décision sur deux demandes de dérogation mineure présentées relativement à la propriété située au 9, rue Dubé (lot 3 099 439 au cadastre du Québec), à Ville-Marie et relativement à la propriété située au 60, rue Notre-Dame Sud (lots 6 312 758 à 6 312 761 au cadastre du Québec), à Ville-Marie.

Ces demandes de dérogation mineure consistent à corriger les irrégularités suivantes qui ne respectent pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n° 458 :

POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 9, RUE DUBÉ :

- relativement à la partie avant du garage : elle est située à des distances variant de 4,70 mètres à 4,72 mètres de la limite avant de la propriété, comparativement à un minimum exigé de 5,0 mètres.

POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 60, RUE NOTRE-DAME SUD :

- relativement à trois balcons situés sur le côté nord-ouest de l'édifice (partie arrière) qui empiètent dans la bande riveraine du lac Témiscamingue de 0,82 mètre à 1,87 mètre.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos desdites demandes doit le faire par écrit au plus tard le 17 août 2020 à 12 h de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- par la boîte de dépôt installée à l'avant de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie;
- par courriel : info@villevillemarie.org
- par la poste : Ville de Ville-Marie, 21, rue Saint-Gabriel Sud, Ville-Marie (Québec) J9V 1A1

DONNÉ à Ville-Marie, ce 30^e jour du mois de juillet 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie et en l'affichant aux endroits requis le 30 juillet 2020 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 4 août 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour de juillet 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier